

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20221114-001

du 14 novembre 2022

n°001

page 1/3

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

**PRESENTS (19) :** M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, M.CHAINE, M.CIBERT, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

**POUVOIRS (5) :** Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.MATTARD  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.DROIN  
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI  
Mme LAVRARD donne pouvoir à M. ABELIN

**EXCUSES (2) :** M.PICHON, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**

**OBJET : Versement des fonds de concours aux communes – année 2022**

*Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.*

*Le nouveau règlement des fonds de concours, pour l'année 2022 et 2023, avec la création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) a été adopté par la délibération n°2 du bureau communautaire du 5 septembre 2022.*

*Les communes ont transmis pour 2022 de nouvelles demandes de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours.*

*Les élus, en séance de travail du 21 octobre 2022, ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

**VU** le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

**VU** l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau communautaire,

**VU** la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 approuvant le pacte financier et fiscal 2021-2026.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20221114-001****du 14 novembre 2022****n°001****page 2/3**

VU la délibération n°2 du bureau communautaire du 5 septembre 2022 approuvant le règlement des fonds de concours pour l'année 2022 et 2023,

**CONSIDÉRANT** un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

**CONSIDÉRANT** les demandes des communes suivantes :

Communes	Objet de la demande	Montant des travaux HT	Taux	Montant de subvention demandée
ANTRAN	Remplacement de luminaires énergivores par des luminaires en LED	26 425,66 €	25,01 %	6 608,36 €
ARCHIGNY	Aménagement d'une voie douce	44 194,00 €	25,08 %	11 083,00 €
ARCHIGNY	Revitalisation du centre-bourg – acquisition du bar-restaurant	90 000,00 €	26,88 %	24 189,00 €
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	Rénovation énergétique d'un commerce	268 815,00 €	5,53 %	14 875,00 €
CENON-SUR-VIENNE	Amélioration de la performance énergétique	31 497,32 €	27,73 %	8 733,59 €
COLOMBIERS	Création d'un cabinet médical	43 550,00 €	38,63 %	16 825,00 €
COUSSAY-LES-BOIS	Aménagement sécuritaire RD725	163 743,80 €	10,00 %	16 374,00 €
LENCLOITRE	Rénovation thermique école élémentaire	140 000,00 €	13,87 %	19 411,00 €
LESIGNY	Aménagement et mise en sécurité parkings école/cimetière	13 611,45 €	31,30 %	4 260,00 €
MAIRE	Sécurisation et création emplacement PMR de la cour de la salle polyvalente	69 399,00 €	14,80 %	10 269,08 €
ORCHES	Réfection toiture d'un bâtiment communal	14 651,75 €	35,00 %	5 128,11 €
ORCHES	Remplacement de menuiseries sur bâtiments communaux	14 224,80 €	41,36 %	5 883,31 €
PLEUMARTIN	Rénovation énergétique du groupe scolaire (école élémentaire)	1 113 909,00 €	1,48 %	16 456,29 €
SCORBE-CLAIRVAUX	Installation d'une pompe à chaleur à l'école primaire	39 200,00 €	20,00 %	7 840,00 €
SCORBE-CLAIRVAUX	Remplacement des horloges astronomiques du réseau d'éclairage public	8 140,00 €	50,00 %	4 070,00 €
THURE	Mise en accessibilité de la halle de sports	38 711,66 €	17,55 %	6 795,00 €
THURE	Modernisation de l'éclairage public	105 719,46 €	25,22 %	26 660,23 €
VELLECHES	Réfection toiture de la mairie	37 635,07 €	26,57 %	10 000,00 €
	Total	2 263 427,97 €		215 460,97 €

**CONSIDÉRANT** que le montant cumulé des aides sollicitées s'élevant à 215 460,97 euros est conforme à l'AP/CP,

**CONSIDÉRANT** que ces demandes, conformes au pacte financier et fiscal et au règlement des fonds de concours, ont été étudiées en réunion de travail le 21 octobre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder aux communes les fonds de concours demandés conformément au tableau présenté ci-dessus, sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours.
- d'affecter les crédits nécessaires au versement des subventions attribuées.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le

ID : 086-248600413-20221114-BC\_20221114\_001-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE  
LEZ TOUZE

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20221114-001

du 14 novembre 2022

n°001

page 3/3

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

